



Safety chez Swisscom

Règle "Travaux dans des fossés" (010)

© SiBe Safety Swisscom Konzern



Safety chez Swisscom

Règle "Travaux dans des fossés" (010)

Dangers

- Explosions, intoxications, brûlures, sols glissants, moyens de transport en mouvement, ébouis

Règles de comportement – sur le chantier

- Sécurisé et signalisé
- Conforme aux prescriptions légales: si la signalisation a été réalisé par un entrepreneur →contrôler!
- Bien visible → porter des vêtements de signalisation



Règles de comportement – avant d'entrer dans le fossé

- Profondeur > 1,5m: parois des puits et des fossés sécurisées?
- Matériel d'excavation – situé à une distance d'au moins 1 m / pas de risque de glisser dans le fossé
- Profondeur $\geq 1\text{m}$ – largeur libre d'au moins 60 cm est-elle respectée?
- Profondeur $\geq 1\text{m}$ - pour l'accès, utiliser des échelles, escaliers ou outils de travail équivalents



Aspects importantes

- Bouteille de gaz: bien immobilisée/sécurisée contre le renversement!
- Les gaz d'échappement: sont-ils bien évacués?
- Casque et chaussures de sécurité: obligatoires sur le chantier!